

Nantes, le 25 octobre 2019

## Rapport de la Cour des comptes sur la gestion des TER : La Région n'a pas attendu pour agir

Le rapport de la Cour des comptes sur les transports express régionaux paru cette semaine porte sur la convention entre la SNCF et la Région négociée et signée par l'ancienne majorité en 2012. « *Si nous partageons globalement l'analyse et les recommandations de ce rapport, notre majorité n'a pas attendu sa publication pour agir* » commente Roch Brancour, Vice-président de la Région en charge des transports.

Dès 2016, la Région a entamé la renégociation d'une nouvelle convention avec la SNCF et la préparation d'une nouvelle tarification qui ont été votées et mises en œuvre en 2018.

Cette politique a donné de premiers résultats positifs avec :

- **Une offre élargie**, avec de nouvelles rames à forte capacité et l'évolution du cadencement permettant concrètement plus d'arrêts pour 75% des voyageurs et une offre de TER augmentée de 8,5% de kilomètres.
- **Un service voyageur amélioré**, avec la mise en place d'une indemnisation des abonnés et usagers du TER en cas de retard et la mise en place de l'application ContribuTER.
- **Une fréquentation en hausse** grâce notamment à la reconquête des voyageurs occasionnels.

Nous avons ainsi inversé la tendance avec +26% de coupons abonnés vendus et +36,1% de voyages occasionnels sur les 6 derniers mois de l'année 2018.

Pour Roch Brancour « *ces chiffres confortent notre ambition de permettre au plus grand nombre de voyageurs de choisir le TER et de bénéficier de meilleurs tarifs, quel que soit leur statut ; cela illustre également notre choix de replacer les usagers au cœur de nos services de transports* ».

Roch BRANCOUR  
Président de la Commission transports

### CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92